

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE TRANSPORTS

Direction des services de transport

Arrêté du 12 juin 2018 portant renouvellement d'agrément de médecins au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR: TRAT1814627A

(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports en date du 12 juin 2018, l'agrément accordé par arrêté du 26 juillet 2013 aux médecins dont les noms suivent pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 26 juillet 2018:

Médecins: Patrick BERCIAUD, Michel DOUKHAN.